

Objet : Accompagnement des élèves en situation de handicap

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,

L'accompagnement des élèves en situation de handicap est une priorité de l'Éducation nationale et de la Nation toute entière depuis plusieurs années.

Cela se traduit d'abord par une augmentation massive du nombre d'élèves à accompagner du fait d'une meilleure reconnaissance des situations de handicap et d'un recours efficient des familles à l'accès à ce droit.

Cette hausse impose donc de recruter davantage d'AESH pour accompagner ces enfants dans leur scolarisation et vers la réussite.

Cependant les budgets sont insuffisants ce qui conduit d'une part à un recrutement d'AESH bien en deçà des besoins et d'autre part pour notre administration à optimiser les moyens actuels en répartissant le temps de travail des AESH sur 36 semaines au lieu de 39 semaines, minimum imposé par l'article 7 du Décret n° 2014-724 du 27 juin 2014.

Aujourd'hui, l'indigence du budget octroyé à notre Académie pour recruter et rémunérer des AESH amène à la fois à ne pas pouvoir répondre aux besoins de nombreux élèves et à mettre en place des contrats contraires à la réglementation en vigueur.

Soucieux de la réussite des enfants qui nous sont confiés comme du respect dû aux AESH en tant qu'agents publics et personnes, nous avons l'honneur de solliciter une audience lors de votre visite prochaine dans nos territoires afin d'échanger avec vous sur ces situations.

Restant à votre disposition, veuillez croire, Ministre de l'Éducation nationale, en notre attachement au service public d'éducation.

Julien Duruisseau
Secrétaire général du Sgen-CFDT Champagne-Ardenne

